



Nozay, le 20 mars 2024

Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant

Service aménagement
Unité voies navigables

Référence :
SAC/VNMN/NP/KL/AU2024-010
Affaire suivie par :
Nicolas PROU
Karine LEPLAN
Tél. 02 40 79 47 56

CANAL DE NANTES À BREST

AVIS AUX USAGERS

<u>ORIGINE</u> :	Conseil départemental de Loire-Atlantique Service aménagement – Délégation Châteaubriant
<u>EMPLACEMENT</u> :	Vioreau à Joué-sur-Erdre
<u>FAIT À SIGNALER</u> :	Reprise des activités nautiques sur le réservoir de Vioreau
<u>DATES</u> :	à compter de ce jour

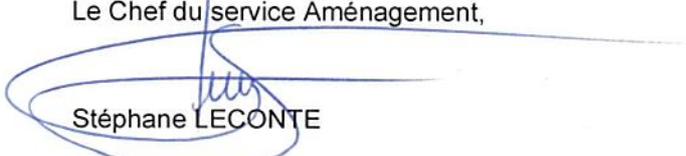
Le remplissage du réservoir de Vioreau ayant dépassé la hauteur minimale de 5,5m à l'échelle du barrage, les activités nautiques sont à nouveau autorisées sur le plan d'eau.

Les limites de la zone de navigation sont définies selon la carte ci jointe.

Afin de préserver la flore protégée présente sur les berges, il est rappelé que la mise à l'eau et le stationnement des embarcations ne sont autorisée que sur les aires aménagées à cet effet.

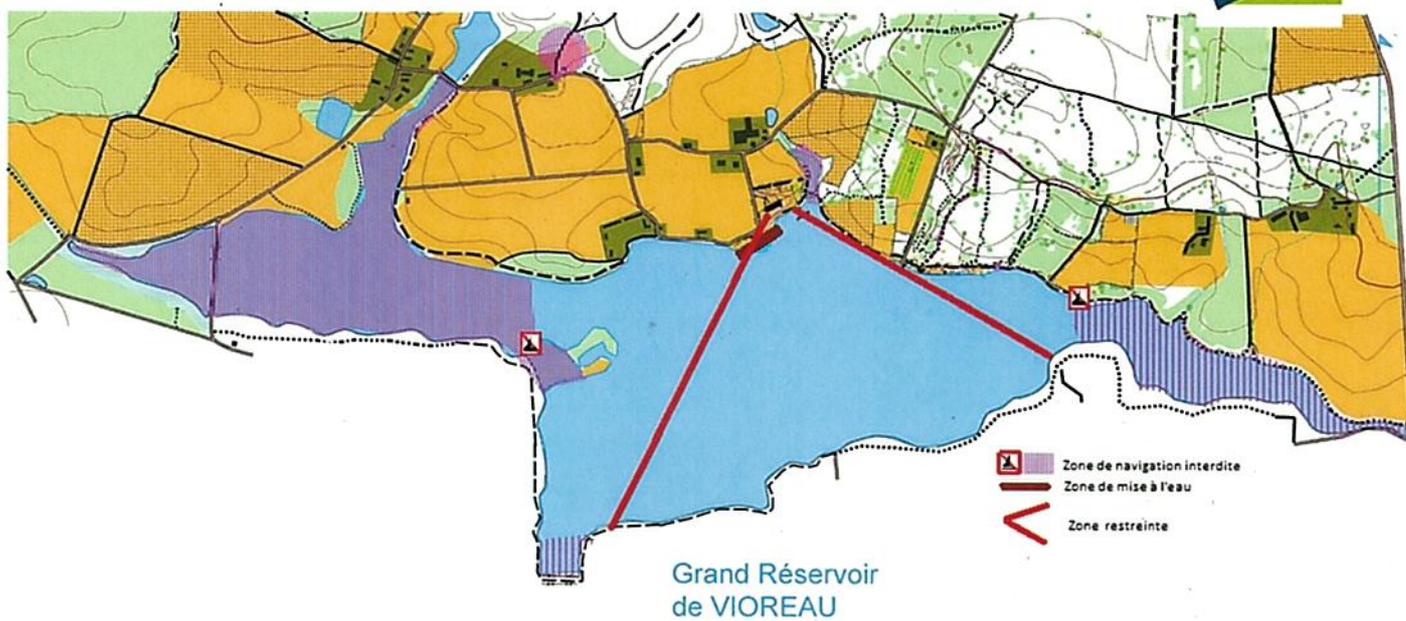
Rappel : Il est interdit à toute embarcation de s'approcher à moins de 100 m du barrage.

Pour le Président du conseil départemental
Le Chef du service Aménagement,


Stéphane LECONTE

Zone de Navigation Voile

Loire Atlantique



Zone de Navigation Canoë/Kayak/Paddle

Loire Atlantique

